CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM355 **Valable du 23/09/2023 au 22/09/2028**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/04/1987
Forme juridique : SAS

Capital : 200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AJACCIO 1987B00106

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 340 736 586 00025
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 91 18738

Assurance Responsabilité travaux :
SMABTP 1247000/001 296142

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMABTP 1247000/001 296142

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Dénomination sociale : BERNARDINI BTP

6 ZA DE CALDANICCIA
ZONE ARTISANALE DE CALDANICCIA
20167 SARROLA-CARCOPINO

Téléphone : 04 95 20 79 30 **Fax :**
Portable : 06 74 52 18 10
Responsabilité légale : BERNARDINI MICHEL PRÉSIDENT
BERNARDINI CORINNE DIRECTRICE GENERALE

Responsable Technique : BERNARDINI CORINNE

Site internet : HTTP://www.bernardinibtp.com
E-mail : contact@bernardinibtp.com

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	5	EFF1	2 795 986	CA6
Dans l'activité	5	EFF1	416 172	CA2

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 3 - Date màj du D.U. : 24/04/2026	23/09/2023	22/09/2028

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 12/11/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR